

PROREALTIME

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : **30, avenue Edouard Belin - 92500 RUEIL-MALMAISON**
499 355 444 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par décisions annuelles ordinaires
de l'associée unique en date du 22 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements de crédit	6 710 581	6 011 839
Opérations avec la clientèle	857 616	719 979
Immobilisations incorporelles	8 132	8 132
Immobilisations corporelles	24 666	34 926
Autres actifs	923 528	320 226
Comptes de régularisation	147 928	172 048
TOTAL ACTIF	8 672 452	7 267 149

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	11 676	1 330
Autres passif	3 619 257	3 143 327
Comptes de régularisation	111 025	111 265
Capitaux propres hors FRBG	3 011 228	2 296 010
- Capital souscrit	200 000	200 000
- Réserves	2 811 228	2 096 010
Résultat de l'exercice	1 919 267	1 715 218
TOTAL PASSIF	8 672 452	7 267 149

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	231 531	104 794
Intérêts et charges assimilés	- 157 746	- 27 640
Commissions (produits)	7 526 672	5 792 302
Commissions (charges)	- 49 546	- 41 180
Autres produits d'exploitation bancaire	5 440 244	5 594 382
Autres charges d'exploitation bancaire	- 5 391 744	- 4 596 169
PRODUIT NET BANCAIRE	7 599 410	6 826 489
Charges générales d'exploitation	- 5 023 248	4 537 064
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	- 17 139	21 247
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 559 023	2 268 179
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 559 023	2 268 179
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 559 023	2 268 179
Résultat exceptionnel	0	65 451
Impôt sur les bénéfices	- 639 756	- 618 412
RESULTAT NET	1 919 267	1 715 218

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2022 (en euros).

1 - FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Aucun fait majeur n'est à mentionner.
2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES. Le règlement du Comité de la réglementation comptable ANC 2020-10 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissements est appliqué. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. La présente annexe est constituée des informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière, des risques que PROREALTIME assume et des résultats. Elle complète et commente l'information donnée par le bilan, les engagements de hors-bilan et le compte de résultat. Les règles appliquées pour l'établissement des comptes suivent les principes retenus par le Conseil National de la Comptabilité, les règlements du Comité de la réglementation bancaire et les instructions de la Commission Bancaire, dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, de continuité d'exploitation et de l'indépendance des exercices. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. **2.1. Créances sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit figurent en valeur nominale ; les intérêts courus au 31 décembre mais non échus font l'objet d'une comptabilisation en produits à recevoir. **2.2. Opérations avec la clientèle.** Les créances avec la clientèle sont évaluées à leur valeur nominale, une provision est constituée en cas de constatation de perte de valeur. **2.3. Portefeuille titres.** Le portefeuille titres est comptabilisé aux coûts d'acquisition. La valorisation s'effectue aux prix du marché arrêté au 31 décembre. La différence éventuelle entre la valeur de marché et le coût d'acquisition fait l'objet d'une provision pour dépréciation. **2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.** Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité prévue. Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans, Matériel de bureau : 5 à 10 ans, Matériel informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les immobilisations incorporelles sont constituées par : des marques pour une valeur brute de 8 132 euros non amorties. **Immobilisations financières incluses dans ce poste.** Sureté TVA Suisse : 2 556 euros, Dépôt et cautionnements : 200 euros, Fonds de garantie dépôt et résolution : 1 000 euros, Créances diverses : 800 euros. **2.5. Provision pour risques et charges.** Au cours de cet exercice aucune provision pour risque et charges n'a été identifiée. **2.6. Engagements à long terme accordés aux salariés. Engagements de retraite.** Une indemnité de départ à la retraite est calculée sur la base de l'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice en fonction du temps restant à courir jusqu'à la date anniversaire de ses 65 ans et en fonction d'une table de mortalité mixte et de la probabilité pour le salarié d'être présent dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le calcul s'appuie sur les dispositions propres au droit du travail et/ou la convention collective applicable, sachant qu'il est systématiquement retenu le critère le plus favorable pour l'employé. Le montant ainsi calculé est ensuite actualisé et proratisé en fonction du nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de départ. Au 31/12/2022, cet engagement s'élève pour les salariés permanents à 119 054,07 Euros. **2.7. Ecarts de conversion en monnaie nationale.** Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées

en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre.
3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS-BILAN.
3.1. Composition du portefeuille titres. Néant au 31/12/2022.

3.2. Détail des immobilisations	Valeur brute au 01/01/2022	Acquis.	Cessions ou mise au rebut	Valeur brute au 31/12/2022	Amort.	Valeur nette au 31/12/2022
Immob. inc.	8 132	-	-	8 132	-	8 132
Instal. générales...	90 727	5 879	-	96 606	85 414	11 192
Mat. de bur. et inf.	82 930	-	665	82 265	73 347	8 918
Prêts et autres						
immob. fin.	3 555	1 000	-	4 555	-	4 555
TOTAL	185 344	6 879	665	191 558	158 761	32 797

3.3. Autres actifs et comptes de régularisation. Montant brut et créances de 1 an au plus. Autres créances : 292 954, Etat, autres collectivités : TVA : 630 574, Charges constatées d'avance : 147 928, Total : 1 071 455. **Détail des charges constatées d'avance.** Maintenance : 673,72 euros, Publicité : 133 701,07 euros, Sous-traitance : 6 707,91 euros, Téléphonie : 732,17 euros, Assurances : 413,12 euros, Honoraires divers : 5 700,00 euros. **3.4. Détail des créances sur les établissements de crédit.** Montant brut et jusque 3 mois. Solde bancaire CIC Euros : 4 230 688,63, Solde bancaire CIC Dollars : 1 027 109,39, Solde bancaire Crédit Agricole : 62 804,17, Solde bancaire Interactive Brokers : 1 341 979,38, Solde bancaire Saxo Bank : 20 933,71, Intérêts courus : 27 066,20, Total : 6 710 581,48. **3.5. Opérations avec la clientèle.** Créances commerciales. Montant brut et jusque 3 mois, Cartes bancaires à encaisser : 2 694,91, Prélèvements à recevoir : 3,00, Commissions clients factures à établir : 854 918,58, Total : 857 616,49.

3.6. Capitaux propres	Nombre de parts	Valeur nominale des actions	Total
Capital	2 000	100 euros	200 000
Réserve légale	-	-	20 000
Autres réserves	-	-	2 791 228
TOTAL	-	-	3 011 228

Variation des capitaux propres	Solde au 01/01/2022	Affectation des résul.	Aug.	Dim.	Solde au 31/12/2022
Capital	200 000	-	-	-	200 000
Réserve légale	20 000	-	-	-	20 000
Autres réserves	2 076 010	715 218	715 218	-	-
Résul. de l'exer.	1 715 218	- 1 715 218	1 919 267	1 715 218	1 919 267
Dividendes	-	1 000 000	-	-	-
TOTAL CAP. PROP.	4 011 228	-	2 634 485	1 715 218	4 930 495

3.7. Provision pour risques et charges. Néant. **3.8. Autres passifs et compte de régularisation.** Montant brut et créances de 1 an au plus. Fournisseurs et comptes rattachés : 1 880 032, Personnel et compte rattachés : 495 865, Sécurité sociale et autres organismes : 342 130, Etat : TVA : 150 311, Etat : autre impôts, taxes et assimilés : 91 959, Clients (crédeurs) : 658 983, Produits constatés d'avance : 111 025, Total : 3 730 305. **3.9. Hors-bilan (en milliers d'euros) non applicable.** Néant.

4 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.

4.1. Commissions. Les commissions sur l'activité TRADING se sont élevées pour l'exercice clos le 31/12/2022 à un montant de 7 526 672 euros. **4.2. Autres produits d'exploitation bancaires.** Ce poste est constitué uniquement des produits provenant d'activités autres que celles liées aux services d'investissement ou activités connexes aux services d'investissement. Prestations de services : 5 436 104, 1. Prestations de services France : 1 036 940, 2. Prestations de services Export : 4 399 164. **4.3. Autres charges d'exploitation bancaires.** Les charges imputées dans ce poste concernent des charges supportées pour l'activité de prestations de services ci-dessus et ne sont pas relatives aux services d'investissements et d'activités connexes aux services d'investissement. **4.4. Charges générales d'exploitation.** Ce poste comprend, d'une part, les frais de personnel et d'autre part les frais administratifs, dont les impôts et taxes et la rémunération de services extérieurs. Les charges de personnel sont pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 de 3 066 644 euros, selon le détail ci-après : Salaires, traitements et personnel mise à disposition : 1 798 491,20, Charges de sécurité sociale : 572 470,20, Charges de retraite : 207 112,05, Autres charges sociales : 315 979,06, Impôts et taxes sur rémunérations : 172 591,98. **4.5. Coût du risque.** Non applicable.

5 - AUTRES INFORMATIONS. 5.1. Impôt société. Ventilation de l'impôt société. Résultat courant avant impôt : 2 559 023, Impôt correspondant : 639 756, Résultat après impôt : 1 919 267. **5.2. Informations relatives aux transactions entre parties liées.** Transactions significatives effectuées avec des parties liées (au sens d'IAS 24) lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant. **5.3. Effectif.** Effectif moyen du personnel : 30 personnes. Cadres : 25, Employés : 5. **5.4. Produits et charges d'intérêts.** Ventilation selon qu'ils proviennent d'opérations avec des établissements de crédit, avec la clientèle, sur obligations ou autres titres à revenu fixe ou relatives à des dettes subordonnées, et autres produits et charges assimilés à des intérêts. **Engagements hors-bilan.** Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 1 919 266,64 euros de la manière suivante : A titre de dividendes, la somme de : 1 500 000,00 euros, Le solde en « Autres réserves », soit : 419 266,64 euros. En conséquence, chaque action recevra un dividende de 750,00 €. Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30/09/2023. Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts représente la totalité des dividendes mis en distribution. Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre
31/12/2021	1 000 000 €	500 €
31/12/2020	400 000 €	200 €
31/12/2019	200 000 €	100 €

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROREALTIME SAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des

règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Marcq en Baroeul, le 11 mai 2023, KPMG SA : Sylvie DAVID WACRENIER. Le rapport de gestion est disponible pour consultation au public au siège social à Rueil Malmaison (92500), 30, avenue Edouard Belin.